

DIRECTION DES PROJETS D'EQUIPEMENTS PUBLICS

12 rue de Viarmes

CS 63126

35031 RENNES CEDEX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

RESTAURANT ET MATERNELLE GUYENNE Restructuration et extension

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 16 mai 2024 à 17:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	RESTAURANT ET MATERNELLE GUYENNE - Restructuration et extension
\Rightarrow	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
00	Nombre de lots	10
X	Délai de validité des offres	180 jours
30	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
莊	Variantes	Sans
批	PSE	Sans
0+	Clause sociale	Avec
(Clauses environnementales	Avec
\Box	Durée / Délai	Défini par lot
8	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
2.5 - Insertion par l'activité économique	5
3 - Les intervenants	
3.1 - Conduite d'opération	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.4 - Contrôle technique	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	8
6.1.1 - Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R	. 2142-4, R.
2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :	8
6.1.2 – Pièces de l'offre	10
6.2 - Visites sur site	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique	12
7.2 - Transmission sous support papier	13
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures	13
8.2 - Attribution des marchés	14
8.3 - Suite à donner à la consultation	16
9 - Renseignements complémentaires	
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	17
9.2 - Procédures de recours	17
10 - Clauses complémentaires	18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

RESTAURANT ET MATERNELLE GUYENNE - Restructuration et extension

Le projet concerne la restructuration et l'extension de la restauration et de l'école maternelle.

Lieu(x) d'exécution : 23 Avenue de Guyenne - 35000 Rennes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Clos couvert
02	Cloisons / Faux-plafonds
03	Menuiseries intérieures
04	Electricité
05	Chauffage / Ventilation / Plomberie
06	Revêtements de sols et murs
07	Peinture
08	Ascenseur
09	Photovoltaïque
10	Équipements de restauration

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments

Consultation n°: 241151405_PA Page 4 sur 18

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation ou de la date limite de réception des offres finales en cas de négociation.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Insertion par l'activité économique

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution du marché, une partie du temps de travail nécessaire à la réalisation des prestations au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.

Le volume horaire d'insertion à la charge du titulaire est indiqué dans le CCAP.

Cette action d'insertion sociale concerne le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Clos couvert
02	Cloisons / Faux-plafonds
03	Menuiseries intérieures

Pour toute information qui leur serait utile sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (conseils sur les contrats, mise en relation avec les structures locales...), les candidats peuvent contacter la facilitatrice des clauses sociales.

Facilitatrice référente des clauses sociales Charlotte ROLLAND - Atout Clauses 07 67 27 90 03 - 02 30 96 67 28 c.rolland@atoutclauses.fr

Le Quadri

Consultation n°: 241151405_PA Page 5 sur 18

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée par :

Direction des Projets d'Equipements Publics - Conduite d'Opération Programmation 12 rue de Viarmes CS 63126 35031 RENNES CEDEX

Courriel: dpep-cop@rennesmetropole.fr

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Direction des Projets d'Equipements Publics - Maitrise d'œuvre Ingénierie 12 rue de Viarmes CS 63126 35031 RENNES CEDEX

Courriel: dpep-mo@rennesmetropole.fr

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est une mission de base.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

Direction des Projets d'Equipements Publics - Maitrise d'œuvre Ingénierie 12 rue de Viarmes CS 63126 35031 RENNES CEDEX

Courriel: dpep-mo@rennesmetropole.fr

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS 1 RUE JULES MAILLARD DE LA GOURNERIE 35000 RENNES

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

- L : Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
- S : Sécurité des personnes dans les constructions
- PS: séismes
- P1 : solidité des équipements dissociables
- HAND: attestation accessibilité aux handicapés
- LE : solidité des existants
- VIIE : Vérification initiale des installations électriques
- Attestation constatant que les travaux réalisés respectent la règlementation thermique

Consultation n°: 241151405_PA Page 6 sur 18

- Attestation de prise en compte des avis sur le respect des règles de construction parasismique

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Service Gestion des Risques Urbains - Cellule CSPS 6 rue Louis Postel CS 63126 35031 RENNES CEDEX

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les marchés faisant l'objet de la consultation sont financés par la ville de Rennes au moyen de ses ressources propres, abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité, ou de participation publiques ou privées. Le paiement des prestations intervient selon les règles de la comptabilité publique dans le cadre du délai global de paiement avec ou sans acomptes et/ou avance.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- La fiche informative relative au volet insertion pour les lots n°1, n°2 et n°3 ainsi que le guide pratique pour les entreprises
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Pour les candidats aux lots n°1, 4 et 5 : le certificat de visite (à faire signer par un représentant de la Direction des Projets d'Équipements Publics)
- Pour tous les lots : le cadre de réponse "Éléments techniques, organisation du chantier et engagements en faveur de l'environnement" valant mémoire technique à compléter par le candidat.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les plans
- Le plan général de coordination
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- La charte chantier vert élaborée par la Ville de Rennes
- Le Diagnostic Pollutions
- Le Diagnostic Structures
- L'étude thermique
- Le Diagnostic PEMD
- L'Analyse du Cycle de Vie

Consultation n°: 241151405_PA Page 7 sur 18

- Les déclarations de projet de travaux et les réponses reçues des exploitants d'ouvrage en service en application de l'article R554-23 I du Code de l'Environnement
- L'état contradictoire après travaux relatif à la présence d'amiante et de plomb
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2
- Le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations
- Le vade-mecum et l'attestation sur l'honneur relatifs au travail détaché

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique https://marches.megalis.bretagne.bzh; indiquez dans la rubrique "Mots clés" la référence de la consultation : 241151405_PA

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les plans dématérialisés dans un format dwg (étant précisé qu'en cas de divergence, seuls les plans au format pdf feront foi) peuvent être demandés par le profil d'acheteur à l'adresse électronique https://marches.megalis.bretagne.bzh

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme mégalis Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 - Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature	Règle
		nommage
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner et renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non	DECLAR_ho nneur_nom Candidat
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé	Oui	POUV_nom Candidat

Consultation n°: 241151405_PA Page 8 sur 18

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature	Règle nommage
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non	CA_nomCand idat
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non	RC_nomCand idat

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature	Règle nommage
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non	EFF_nomCan didat
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non	REF_nomCan didat
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non	MAT_nomCa ndidat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature	Règle nommage
Pour les candidats au lot n°1 : un certificat de qualification délivré par un organisme certificateur accrédité attestant les capacités de l'entreprise à réaliser :	Non	QUALIF_ nomCandida t
 des travaux de fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (technicité confirmée) (Qualibat 2352 ou équivalent ou références équivalentes) 		·
OU - des travaux de fourniture et pose de charpente traditionnelle, en lamellé collé et structure en bois (technicité confirmée) (Qualibat 2302 ou équivalent ou références équivalentes)		

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément aux dispositions des articles R.2143-13 et R.2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve :

• que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

- ✓ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit
- ou qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidats peuvent également transmettre les attestations qui leur seront demandées s'ils remportent le marché :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois. Afin de permettre au pouvoir adjudicateur de vérifier l'exactitude des informations figurant dans l'attestation, les candidats communiqueront le code de sécurité correspondant à cette attestation.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
- Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L.241-1 du Code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du Code des assurances
- Le numéro unique d'identification permettant d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R2143-13 du Code de la commande publique
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

6.1.2 - Pièces de l'offre

Libellés	Signature	Règle nommage
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes à compléter et signer par une personne habilitée à représenter le candidat	Oui	AE_LotN°_ nomCandid at
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant)	Non	DPGF_LotN °_nomCan didat
Le cadre de réponse complété par le candidat selon le cadre joint au dossier de consultation. Ce cadre permet, d'une part, au candidat de simplifier sa réponse au regard notamment des résultats attendus pour chaque critère et souscritère et vise, d'autre part, à faciliter l'analyse par le pouvoir adjudicateur en vue d'une comparaison pertinente des offres. Il sera accompagné des fiches techniques et le cas échéant des FDES des matériels et/ou matériaux proposés demandées dans le cadre de réponse (si les matériaux ou matériels proposés par le candidat sont strictement identiques aux spécifications techniques formulées dans le CCTP, la production d'une liste comportant les références des matériaux et matériels proposés est suffisante) A défaut de production du cadre de réponse joint au dossier de consultation dûment complété, un mémoire technique reprenant l'intégralité des informations demandées dans ce cadre devra être transmis.	Non	CR_LotN°_ nomCandid at
Pour les candidats aux lots n°1, 4 et 5 : un certificat de visite des locaux à faire signer par un représentant de la Direction des Projets d'Équipements Publics	Oui	Certif_Visit _nomCandi dat

Consultation n°: 241151405_PA Page 10 sur 18

Les candidats sont également invités à transmettre :

Libellés	Signature	Règle nommage
Le RIB du candidat ou du groupement	Non	RIB_nomCa ndidat
L'attestation relative au travail détaché, complétée, datée, tamponnée et signée	Oui	Attest_TD_ nomCandid at
Le questionnaire Égalité : Égalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations Le candidat doit compléter ce questionnaire fourni dans le DCE, il peut contacter : • Mme Ariane COUSIN, Chargée de mission lutte contre les discriminations 02.23.62.22.07 a.cousin@rennesmetropole.fr • Mme Nolwenn MARTIN GUILLERMON, Référente égalité professionnelle au sein de la Direction des ressources humaines 02.23.62.11.10 n.martinguillermo@rennesmetropole.fr)		LCD_NomC andidat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

La signature électronique du marché public intervient à l'achèvement de la procédure. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.

Le candidat retenu s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, au plus tard lors de l'attribution, les pièces du marché conformément aux tableaux du présent article et aux dispositions de l'article relatif aux conditions d'envoi et de remise des offres ci-après.

6.2 - Visites sur site

La visite est obligatoire pour les candidats aux lots n°1, 4 et 5.

Afin de fixer les date et heure de rendez-vous, les entreprises sont invitées à contacter :

Lot n°1 (clos-couvert):

François-Xavier Ecalle - Service Maîtrise d'Oeuvre (02 23 62 10 76)

Lot n°4 (Electricité):

Christian Wronski - Service Maîtrise d'Oeuvre (02 23 62 10 68)

Lot n°5 (Chauffage / ventilation / plomberie) :

Guillaume Judais - Service Maîtrise d'Oeuvre (02 23 62 10 71)

Les visites pourront être organisées jusqu'au 26 avril inclus.

La prise de rendez-vous doit se faire au moins 48h avant la date de la visite.

Si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées, le service Maîtrise d'œuvre se réserve le droit de refuser la visite.

Le certificat de visite signé devra impérativement être joint à l'offre du candidat.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Consultation n°: 241151405_PA Page 11 sur 18

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Il est précisé qu'au stade de dépôt de l'offre, le pouvoir adjudicateur n'exige pas que les pièces à remettre par le candidat et pour lesquelles une signature est requise (suivant les indications de l'article relatif aux documents à produire du présent règlement), en particulier l'acte d'engagement, soient signées.

Le candidat retenu s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, au plus tard lors de l'attribution, les pièces du marché conformément aux tableaux des pièces de la candidature et de l'offre du présent règlement.

En revanche, la signature des pièces du futur marché par la personne habilitée sera exigée par l'acheteur au stade de l'attribution du marché.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.megalis.bretagne.bzh . Indiquez dans la rubrique "Mots clés" la référence de la consultation : 241151405_PA.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Ville de Rennes – Direction du Patrimoine Bâti – Unité marchés Affaires Juridiques 12 rue de Viarmes - CS 63126 35031 RENNES Cedex

Pré-requis de la plateforme Mégalis

Au plus tôt après le téléchargement du dossier de consultation, et afin d'anticiper d'éventuels problèmes de compatibilité informatique, il est conseillé de procéder au test de vérification de compatibilité de votre installation informatique avec les pré-requis de la plateforme Mégalis pour le dépôt d'un pli. Il est également possible d'effectuer un dépôt test sur la plateforme.

Règle de nommage et de format des fichiers électroniques

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : le format pdf est à privilégier.

Pour la bonne transmission du dossier sur la plateforme MEGALIS, les pièces demandées aux articles ciavant relatifs aux documents à produire devront respecter les règles de nommage suivantes :

L'utilisation d'accents dans les noms de fichiers et plus généralement de symboles et caractères spéciaux est prohibée.

Les noms de fichiers trop longs (80 caractères maximum en incluant tous les noms de dossiers et sousdossiers) sont à proscrire.

Consultation n°: 241151405_PA Page 12 sur 18

Lors de la signature de son acte d'engagement, chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format PAdES, XAdES ou CAdES.

Le candidat est invité à privilégier le format électronique PAdES (format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF). L'outil de signature proposé par la plateforme Mégalis, permet de signer les documents dans ce format. Un tutoriel expliquant comment signer au format PAdES est disponible via ce lien : https://services.megalis.bretagne.bzh/tutoriel/sdm-entreprise-signer-electroniquement-un-document-de-marche-via-atexo-sign/

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (elDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Il est précisé que le candidat à qui le donneur d'ordre entend attribuer un marché public devra signer électroniquement son acte d'engagement en format PADES si celui-ci a recouru à un autre format. Un tutoriel expliquant comment signer au format PADES à posteriori est disponible via ce lien : https://services.megalis.bretagne.bzh/tutoriel/sdm-entreprise-signer-electroniquement-un-document-de-marche-via-atexo-sign/

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières Références professionnelles

L'acheteur se réserve la possibilité d'exclure de la procédure de passation du marché les personnes qui, au cours de ces trois dernières années précédant l'engagement de la présente consultation, ont dû verser des Consultation n°: 241151405_PA Page 13 sur 18

dommages et intérêts, ont été sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02, 06:

Critères	Pondération
1-Valeur technique – notée sur 10 points	40.0 %
2-Prix des prestations – noté sur 10 points	45.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement – notées sur 10 points	15.0 %

Pour les lots n°03, 04, 05, 07, 09, 10:

Critères	Pondération
1-Valeur technique – notée sur 10 points	40.0 %
2-Prix des prestations – noté sur 10 points	50.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement – notées sur 10 points	10.0 %

Pour le lot n°08 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique – notée sur 10 points	50.0 %
2-Prix des prestations – noté sur 10 points	50.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le critère valeur technique sera apprécié selon les éléments suivants :

Pour les lots n°01 et 05 :

Eléments d'analyse	Noté sur	Coeff.	Soit une note totale de
Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés,) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le cadre de réponse complété et des fiches techniques jointes	5 points	0,8	4 points
Organisation du chantier / moyens mis en œuvre afin de respecter le planning prévisionnel et le délai d'exécution / méthodologie de réalisation des travaux notamment au vu des éléments figurant dans le cadre de réponse complété	5 points	0,6	3 points
Intégration du BIM, notamment au vu des éléments figurant dans le cadre de réponse	5 points	0,2	1 point
Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des	5 points	0,4	2 points

Consultation n°: 241151405_PA Page 14 sur 18

équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à		
l'étude du dossier technique, précision du cadre de réponse)		

Pour les lots n°02 à 04 et 06 à 10 :

Eléments d'analyse	Noté sur	Coeff.	Soit une note totale de
Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés,) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le cadre de réponse complété et des fiches techniques jointes	5 points	0,8	4 points
Organisation du chantier / moyens mis en œuvre afin de respecter le planning prévisionnel et le délai d'exécution / méthodologie de réalisation des travaux notamment au vu des éléments figurant dans le cadre de réponse complété	5 points	0,8	4 points
Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du cadre de réponse)	5 points	0,4	2 points

Le critère Performances en matière de protection de l'environnement sera apprécié selon les éléments suivants :

Pour le lot n°1:

Éléments d'analyse	Noté sur	Coeff.	soit une note totale de
Éléments relatifs à la consommation énergétique du chantier, la qualité environnementale de la base vie et la préservation des ressources et de la biodiversité au vu du cadre de réponse joint au dossier de consultation	5 points	0,6	3 points
Engagements en faveur de l'environnement relativement à la gestion et valorisation des déchets notamment en fonction de la REP bâtiment	5 points	0,2	1 point
Critère "réchauffement climatique" des FDES des isolants muraux et sous étanchéité demandées dans le cadre de réponse	10 points	0,3	3 points
Performances thermiques des ouvrages définies dans le cadre de réponse	10 points	0,2	2 points
Éléments relatifs à l'économie circulaire conformément au cadre de réponse joint au dossier de consultation	5 points	0,2	1 point

Pour le lot n°2:

Éléments d'analyse	Noté sur	Coeff.	soit une note totale de
Éléments relatifs à l'économie circulaire conformément au cadre de réponse joint au dossier de consultation	5 points	0,6	3 points
Éléments relatifs au réemploi sur chantier conformément au cadre de réponse joint au dossier de consultation	5 points	0,4	2 points
Critère "réchauffement climatique" des FDES des isolants des doublages et sous couverture	10 points	0,5	5 points

Consultation n°: 241151405_PA Page 15 sur 18

Pour les lots n°3, 4, 5:

Éléments d'analyse	Noté sur	Coeff.	soit une note totale de
Éléments relatifs à l'économie circulaire conformément au cadre de réponse joint au dossier de consultation	5 points	2	10 points

Pour le lot n°6:

Éléments d'analyse	Noté sur	Coeff.	soit une note totale de
Émanation de polluants et caractéristiques environnementales des produits prévus	5 points	1	5 points
Critère "réchauffement climatique" des FDES des revêtements de sols souples demandées dans le cadre de réponse	10 points	0,5	5 points

Pour le lot n°7:

Éléments d'analyse	Noté sur	Coeff.	soit une note totale de
Émanation de polluants et caractéristiques environnementales des produits prévus (peinture de sols extérieurs et intérieurs)	10 points	1	10 points

Pour le lot n°9:

Éléments d'analyse	Noté sur	Coeff.	soit une note totale de
Critère "réchauffement climatique" des FDES des panneaux demandées dans le cadre de réponse	10 points	1	10 points

Pour le lot n°10 :

Éléments d'analyse	Noté sur	Coeff.	soit une note totale de
Éléments relatifs à l'économie circulaire au vu des éléments figurant dans le cadre de réponse complété	5 points	1	5 points
Indice du potentiel de réchauffement global du gaz réfrigérant ou fluide frigorigène des ouvrages défini dans le cadre de réponse	10 points	0,3	3 points
Performances thermiques des ouvrages définies notamment dans le cadre de réponse	10 points	0,2	2 points

8.3 - Suite à donner à la consultation

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le Pouvoir Adjudicateur, celui-ci pourra engager librement

Consultation n°: 241151405_PA Page 16 sur 18

toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative, l'acheteur se réservant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou irrecevable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails confirmés par courriers, ou si nécessaire donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à l'établissement d'un compte-rendu ou d'un relevé de conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale devra alors être signé.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.megalis.bretagne.bzh

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Rennes 3 contour de la Motte CS 44416 35044 RENNES

Tél: 02 23 21 28 28 Télécopie: 02 99 63 56 84

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant

Consultation n°: 241151405_PA Page 17 sur 18

être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours demandant la résiliation du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 SMPAT, n°398445).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Rennes 3 contour de la Motte CS 44416 35044 RENNES

Tél: 02 23 21 28 28 Télécopie: 02 99 63 56 84

suivant:

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://www.ta-rennes.juradm.fr/

10 - Clauses complémentaires

Les candidats doivent avant tout dépôt de document(s) télécharger le module "Mon Assistant Marché Public" à l'adresse URL suivante : https://www.megalis.bretagne.bzh.

https://ressources.local-trust.com/telechargements/mon-assistant-marche-public.exe

Il est recommandé aux candidats de tester, en amont de toute transmission, la configuration de leur poste informatique sur le profil acheteur conformément à la méthode décrite dans le tutoriel OEA 1, accessible en suivant le lien: https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd
La méthode de signature et de co-signature électronique est explicitée par le tutoriel OEA 2 via le lien

https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/07abed5084cd

Consultation n°: 241151405_PA Page 18 sur 18